est une des industries les plus prospères ; aussi, avec le droit élevé de 80 francs par hectolitre, donne-t-elle aux caisses de l'Etat un magnifique revenu annuel. Depuis 1861, les agriculteurs du Nord qui cultivent la betterave demandent avec instance que les droits sur les alcools soient réduits uniformément à 20 francs l'hectolitre. De cette façon, la production serait encouragée à travailler davantage. La consommation de l'alcool est devenue générale ; elle s'est étendue du commerce des boissons à l'industrie, et ce produit sert aujourd'hui dans la fabrication d'un grand nombre de substances et d'objets manufacturés. Aussi le production de la France, qui s'élève à plus de 1 million d'hectolitres par an, augmente tous les jours par la création de nouvelles distilleries. Plus de la moitié de cette production est fournie par des appareils du système Savalle.

DISTILLATOIRE adj. (di-stil-la-toi-re — rad. *distillation*). Propre à la distillation : *Appareil* DISTILLATOIRE.

DISTILLÉ, ÉE (di-sti-lé) part. passé du v. Distiller. Qui a subi la distillation : *Eau* DISTILLÉE.

— Sécrété : *La résine est* DISTILLÉE *par certains arbres des contrées méridionales.*

— Fig. Soumis à une analyse minutieuse : *Cette affaire veut être* DISTILLÉE *; je m'en réserve la connaissance.* (Balz.) ‖ Recherché, raffiné, alambiqué : *Je vous demande très-humblement pardon si je vous dis que le* Traité de la connaissance de soi-même *me paraît* DISTILLÉ. (Mme de Sév.)

— Fam. Savamment élaboré, habilement combiné, exécuté : *Voilà un coup joliment* DISTILLÉ. *Ce carambolage est* DISTILLÉ *de main de maître.*

DISTILLER v. a. ou tr. (di-sti-lé — lat. *distillare;* de la partic. *dis*, et de *stilla*, goutte). Opérer la distillation de : DISTILLER *de l'eau.* DISTILLER *des plantes aromatiques.*

— Sécréter : *Il y a des plantes exquises qui* DISTILLENT *le poison; il y a des parfums qui troublent, même parmi les plus purs.* (St-René Taillandier.) ‖ Extraire par certains procédés : *Les abeilles vont butiner les fleurs et reviennent à la ruche* DISTILLER *leur miel.*

— Fig. Répandre, épancher : *Il est des hommes dont l'essence est de* DISTILLER *l'imposture et la calomnie, comme il est des serpents dont la nature est de* DISTILLER *le venin.* (Vergniaud.) *Dans l'art dramatique de l'Espagne, il y a peu de ces lentes préparations qui plaisent à la sagacité des hommes septentrionaux; on ne saurait pas, au milieu de cette société ardente,* DISTILLER *la passion et l'analyser.* (Ph. Chasles.)

Il *distilla* sa rage en ces tristes adieux.
BOILEAU.

En blâmant ses écrits, *ai*-je d'un style affreux
Distillé sur sa vie un venin dangereux ?
BOILEAU.

. . . . Les vapeurs
Distillent la rosée et blanchissent les fleurs.
ROSSET.

Dans les palais et sous le chaume,
Moi, dit la sœur, j'*ai* de mes mains
Distillé le miel et le baume
Sur les souffrances des humains.
BÉRANGER.

— Fam. Epuiser complétement : *Les gens de loi* DISTILLENT *les pauvres plaideurs bien plus habilement que ne ferait un chimiste, et les réduisent plus facilement que lui au* caput mortuum. (***)

— Mar. Laisser tomber des gouttes rares et espacées, en parlant d'un nuage : *Bientôt, forte de tous ces préludes, la tempête arrivait; le ciel déchiré* DISTILLAIT *des gouttes énormes.* (D.-d'Urville.)

— Fam. *Distiller un coup aux échecs, aux cartes, au billard*, Le jouer avec beaucoup d'habileté, d'adresse.

— Absol. : *Apprendre à* DISTILLER. *Un bon pharmacien doit savoir* DISTILLER. *On ne sait pas exactement quel a été l'inventeur de l'art de* DISTILLER. (Cadet-Gassic.)

— v. n. ou intr. Tomber goutte à goutte : *Des gouttes d'eau* DISTILLENT *de la voûte.* (Acad.) *Une brume froide trempait le sol et* DISTILLAIT *en gouttes de pluie des branches des arbres.* (Lamart.)

— Etre sécrété : *La houille est formée d'un suc bitumineux qui* DISTILLE *du roc.* (Buff.)

Et le miel *distillait* de l'écorce des chênes.
DESAINTANGE.

— Etre répandu, épanché : *Ce peuple réprouvé ne sert plus qu'à montrer la vengeance divine qui* DISTILLE *sur lui.* (Fén.)

Le venin de son cœur *distille* de sa bouche.
DESAINTANGE.

Se distiller v. pr. Etre distillé : *La plupart des substances* SE DISTILLENT *dans des alambics.*

— Se répandre : *L'ambitieux Fouquet* SE DISTILLA *en projets et eut l'insolence de dire : « Où ne monterai-je point? »* (Ste-Beuve.)

Mais je m'arrête trop, et je laisse mon maître
Se distiller en pleurs. . . . . . .
REGNARD.

— *Se distiller le cerveau*, Se mettre martel en tête; se donner beaucoup de mal : *Tous ces gens-là* SE DISTILLENT LE CERVEAU *pour faire accroire que...* (Volt.)

DISTILLERIE s. f. (di-sti-le-rî — rad. *distiller*). Laboratoire, atelier où l'on fait des distillations. ‖ Profession du distillateur : *La* DISTILLERIE *est devenue une industrie très-lucrative.*

DISTINCT, INCTE adj. (di-stain, ain-kte — lat. *distinctus;* de *distinguere*, distinguer). Différent, qui ne se confond pas avec un autre : *Ces deux choses sont entièrement* DISTINCTES. *Ces deux natures sont très-*DISTINCTES. *L'idée est un sentiment* DISTINCT. (Laromiguière.) *Une relation consiste dans le rapprochement de deux termes* DISTINCTS. (Lacordaire.) *Dieu est vie triple et une; il est à la fois impersonnel et* DISTINCT *des êtres particuliers, bien qu'imminent en chacun d'eux.* (P. Leroux.) *Partout où il a existé des classes* DISTINCTES, *il y a eu conflit entre elles.* (Bignon.) *La volonté est* DISTINCTE *de l'intelligence, mais elle n'en est pas séparée, elle s'y mêle sans cesse.* (J. Cousin.) *Dans sa durée totale, la société comprend deux états généraux* DISTINCTS : *l'un provisoire, qui appartient au passé; l'autre définitif, qui est réservé à l'avenir : l'état d'antagonisme et l'état d'association.* (Mich. Chev.) *La noblesse ne fait un corps* DISTINCT *du peuple que quand elle a des priviléges.* (Pinel.) *A Carthage, les premières familles, enrichies par le commerce, amollies par un luxe effréné, formaient une caste égoïste et avide,* DISTINCTE *du reste des citoyens.* (Napol. III.)

— Visible, dont la forme est saisissable à l'œil : *Le brouillard s'éleva peu à peu et les objets environnants devinrent* DISTINCTS. ‖ Qui se fait entendre clairement : *Bruit* DISTINCT. *Voix* DISTINCTE. *Clameurs* DISTINCTES.

— Précis, net, qu'on conçoit clairement : *Paroles claires et* DISTINCTES. *Je n'ai pas conservé un souvenir bien* DISTINCT *de ces événements. Je fais articulément mille mouvements dont je n'ai nulle connaissance* DISTINCTE. (Boss.) *Je ne sais pas de plaisir plus divin qu'une admiration nette,* DISTINCTE *et sentie.* (Ste-Beuve.)

— Bot. Qui n'adhère pas avec les organes voisins : *Etamines* DISTINCTES. *Lobes* DISTINCTS. *Stipules* DISTINCTES.

— **Antonymes.** Confus, embrouillé, équivoque, flottant, implicite, indécis, indéfini, indéterminé, indistinct, vague. — Identique.

DISTINCTEMENT adv. (di-stain-kte-man — rad. *distinct*). D'une manière distincte, précise ; avec netteté, clairement : *Voir* DISTINCTEMENT *un objet. Parler* DISTINCTEMENT. *Cette vérité vous a été très-*DISTINCTEMENT *démontrée. La nature d'un composé ne se remarque jamais plus* DISTINCTEMENT *que dans la dissolution de ses parties.* (Boss.) *Un esprit grand et net aime avec ardeur, et il voit* DISTINCTEMENT *ce qu'il aime.* (Pasc.) *Il y a des hommes qui conçoivent très-*DISTINCTEMENT, *et qui ne raisonnent pas conséquemment.* (Vauven.) *L'homme d'esprit voit* DISTINCTEMENT *la superficie des choses; l'homme de génie en pénètre le fond, en développe la nature et les ressorts.* (Chamfort.) *A une hauteur de 25,000 pieds, le ciel apparaît presque noir, et les étoiles se voient* DISTINCTEMENT. (Baudelaire.) *Nous sentons de plus en plus* DISTINCTEMENT *que le foyer de la vie sociale et divine est dans le cœur de chaque peuple.* (Edg. Quinet.)

. . . . Toute comparaison
Nous fait *distinctement* comprendre une raison.
MOLIÈRE.

— **Antonymes.** Confusément, implicitement, indéfiniment, indistinctement, vaguement.

DISTINCTIBLE adj. (di-stain-kti-ble — rad. *distinct*). Qu'on peut distinguer, qui se voit distinctement; qui se perçoit clairement : *Autour de son cou brillait un collier de 120,000 fr., des perles à peine* DISTINCTIBLES *sur sa peau de camellia blanc.* (Balz.) *Ces mots : « Il me faut 200,000 francs! » furent à peine* DISTINCTIBLES *dans le torrent de pleurs qu'elle versait.* (Balz.) ‖ Inus.

DISTINCTIF, IVE adj. (di-stain-ktiff, i-ve — rad. *distinct*). Qui distingue, qui sert à distinguer : *Signe, caractère* DISTINCTIF. *Linnæus saisissait avec une extrême finesse les caractères* DISTINCTIFS *des êtres.* (Cuv.) *La puissance du travail et de la réflexion est un des traits* DISTINCTIFS *de la nation allemande.* (Mme de Staël.) *Notre premier attribut, notre faculté* DISTINCTIVE, *c'est la pensée.* (B. Const.) *La débauche et la cruauté sont les deux caractères* DISTINCTIFS *de l'ère des Valois.* (Chateaub.) *L'intelligence et le libre arbitre sont les propriétés* DISTINCTIVES *de l'homme.* (Ott.) *La moralité est le type* DISTINCTIF *de l'homme.* (Kératry.) *Le travail est le signe* DISTINCTIF *de notre nature.* (Curel.) *Si je disais que la bonté est le trait* DISTINCTIF *du caractère des habitants de Paris, je craindrais de les offenser.* (H. Beyle.) *Le caractère est la forme* DISTINCTIVE *d'une âme avec une autre, sa différente manière d'être.* (Duclos.) *La canine est l'attribut* DISTINCTIF *du mammifère carnassier.* (J. Macé.) *L'un des caractères* DISTINCTIFS *de la vérité est d'être constante et invariable.* (Bignon.)

DISTINCTION s. f. (di-stain-ksi-on — lat. *distinctio;* de *distinguere*, distinguer). Action de séparer, de distinguer deux ou plusieurs choses, de ne pas les confondre ensemble : *La* DISTINCTION *entre le héros et le grand homme est délicate.* (La Bruy.) *La* DISTINCTION *du bien et du mal est naturelle à l'homme.* (Géruzez.) *La sévère* DISTINCTION *des pouvoirs est un principe élémentaire de la science politique.* (Vacherot.) *La* DISTINCTION *de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel est absurde et impraticable.* (P. Leroux.) *Il n'y a point de liberté civile sans la* DISTINCTION *du spirituel et du temporel.* (De Montalembert.) *J'établis encore une* DISTINCTION *entre le mauvais et le faux, et je n'hésite pas au besoin à préférer l'un à l'autre.* (Ste-Beuve.)

— Différence que l'on fait d'un objet à un un autre objet, d'une personne à une autre personne : *Je fais une grande* DISTINCTION *de vous à lui. Vous ne faites pas de* DISTINCTION *de la licence à la liberté. Si, dans l'église, il y avait une* DISTINCTION *à faire entre les pauvres et les riches, ce serait en donnant aux pauvres les meilleures places.* (A. Karr.)

— Explication subtile des diverses acceptions d'un mot, des divers sens d'une proposition : *Vous ne savez que faire des* DISTINCTIONS *plus spécieuses que vraies. Il ne faut pas pousser les* DISTINCTIONS *jusqu'à la subtilité. Les* DISTINCTIONS *des dialecticiens sont utiles dans le cours de la vie.* (Dider.) *La rage des* DISTINCTIONS *et des classifications a mordu la critique de ce siècle-ci, et nous sommes devenus si savants, que nous en sommes bêtes.* (G. Sand.) ‖ Différence entre les personnes ou les choses : *La* DISTINCTION *des classes, abolie en droit, subsiste toujours en fait.* (Ott.)

— Signe extérieur destiné à éviter la confusion entre les personnes ou les choses : *Il y avait entre eux des* DISTINCTIONS *extérieures qui empêchaient qu'on ne prît le valet pour le gentilhomme.* (La Bruy.)

— Titre, faveur, prérogative ; marque d'honneur : *Aimer les* DISTINCTIONS. *Rechercher les* DISTINCTIONS. *Les* DISTINCTIONS *sociales tendent à s'effacer. De quelques superbes* DISTINCTIONS *que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine.* (Boss.) *Les* DISTINCTIONS, *qui plaisent à ceux qui les reçoivent, offensent les autres.* (Trév.) *Les* DISTINCTIONS *qui étaient réservées à la vertu ne s'accordent plus que pour de l'argent.* (B. de St.-P.) *Les mérites spirituels constituent la vraie* DISTINCTION *de l'homme.* (Mme de Rémusat.) *Il n'y a pas de* DISTINCTION *qui nous soit plus étrangère que celle que nous tenons de nos aïeux.* (J. de Maistre.) *On ne veut être exclu de rien en France, pas même des* DISTINCTIONS *dont on se moque.* (Mme de Staël.) *Il n'y a de* DISTINCTION *honorable que celle de la vertu.* (Lamenn.) *Les lettres ne sont point une attribution des rangs, mais une* DISTINCTION *des esprits.* (Chateaub.) *En aucun pays, le mal qu'on nomme soif de* DISTINCTIONS *n'attaque un aussi grand nombre de personnes qu'en France.* (H. Heine.) *Moins on a droit aux* DISTINCTIONS, *plus on en est avide.* (Laténa.) *Le désir des* DISTINCTIONS *est aussi commun que l'amour de la gloire est rare.* (De Lévis.) *Si les citoyens sont égaux devant le scrutin comme devant la loi, il ne reste plus aucun prétexte aux* DISTINCTIONS *nobiliaires, dotations, majorats.* (Proudh.)

— Bon ton, manières courtoises qui révèlent une grande naissance, une bonne éducation : *Avoir de la* DISTINCTION. *L'élégance n'est pas toujours la* DISTINCTION. (Mme de Girardin.) *La noblesse est l'ouvrage de la nature, la* DISTINCTION *est celui de l'art : l'une est née avec nous, l'autre s'acquiert.* (G. Sand.) *C'est un charmante chose que la* DISTINCTION; *mais il ne faut pas qu'elle dégénère en prétentions et en manières.* (A. Karr.) *La* DISTINCTION *s'acquiert également par la pratique d'une aristocratie intellectuelle et par la solitude.* (Renan.)

— *De distinction*, Distingué par le mérite ou par des honneurs exceptionnels : *Ecrivain* DE DISTINCTION. *Personnages* DE DISTINCTION.

— *Sans distinction*, Indistinctement, sans faire de différence : *Il faut appliquer la justice à tous,* SANS DISTINCTION. *Le dogme catholique proscrit toute espèce de révolte,* SANS DISTINCTION. (J. de Maistre.)

— **Encycl.** Logiq. La *distinction* est comprise dans l'observation et sert de préliminaire à l'analyse. « On peut distinguer dans une idée, disaient les auteurs de la *Logique de Port-Royal*, la clarté d'avec la *distinction*, et l'obscurité d'avec la confusion ; car on peut dire qu'une idée nous est claire quand elle nous frappe vivement, quoiqu'elle ne soit point distincte. Comme l'idée de la douleur nous frappe très-vivement, et en cela peut être appelée claire, néanmoins elle est fort confuse en ce qu'elle nous représente la douleur comme dans la main blessée, quoiqu'elle ne soit que dans notre esprit. Néanmoins, on peut dire que toute idée est distincte en tant que claire, et que leur obscurité ne vient que de leur confusion, comme, dans la douleur, le seul sentiment qui nous frappe est clair et est distinct aussi ; mais ce qui est confus, qui est que ce sentiment soit dans notre main, ne nous est point clair. »

Il y a donc une différence notable entre la clarté et la *distinction*. « L'idée que chacun a de soi-même, continuent les auteurs précédents, comme d'une chose qui pense, est très-claire, et de même aussi l'idée de toutes les dépendances de notre esprit, comme juger, raisonner, douter, vouloir, désirer, sentir, imaginer. Nous avons aussi des idées fort claires de la substance étendue et de ce qui lui convient, comme figure, mouvement, repos. » Cependant, il n'y a qu'à réfléchir un peu pour découvrir aussitôt que nous n'avons pas une idée distincte de tout ce qui est en nous, et de toutes les propriétés de l'étendue. Nous voyons en gros : le détail, comme la raison des choses, nous échappe. A l'aide d'une attention soutenue, nous parvenons à en distinguer quelques-unes; mais nous comprenons mieux combien il est difficile d'en distinguer le plus grand nombre.

Les scolastiques avaient réuni les lois de la *distinction* dans le vers suivant :

Divide, defini, concede, negato, probato.

Il faut d'abord séparer l'objet de tout ce qui n'est pas lui (diviser), ensuite dire ce qu'il est positivement (définir); puis accorder ce qui est vrai, nier ce qui est faux, enfin prouver qu'on a raison de nier d'un côté et d'affirmer de l'autre. A vrai dire, il n'y a que la division et la définition qui importent. Quand on a dit ce qu'un objet n'est pas, et puis ce qu'il est, on a fini. Mais ces règles sont plus faciles à établir qu'à pratiquer. « Toutes les fois que l'on fait usage de la *distinction*, dit Aristote, il faut prendre garde de séparer des idées ou des rapports naturellement inséparables, et de se laisser aller ainsi à des *distinctions* futiles et captieuses, ressource ordinaire des gens de mauvaise foi. Toutes les *distinctions* doivent être prises dans la nature même et selon le point de vue particulier sous lequel on considère l'objet en question. »

Objectivement, la *distinction* est de deux sortes : la *distinction réelle* et la *distinction de raison* ou *logique*. La *distinction* réelle est celle qui s'applique à la matière et à ses propriétés ; la *distinction* logique, celle qui s'applique aux rapports qu'il y a entre les choses et surtout entre les idées, rapports qui n'ont d'existence que dans notre esprit.

A consulter sur la *distinction :* Aristote, *Topiques* (liv. VIII); *Logique de Port-Royal* (1re partie, ch. IX); Bossuet, *Logique* (liv. I, ch. XXV).

— Législ. *Distinctions honorifiques.* Ce terme a été créé par la loi du 28 mai 1858. Le premier empire, en créant une noblesse et en établissant des titres, avait pris des précautions pénales contre l'usurpation de ces titres. En 1832, lors de la révision du code pénal, la Chambre des députés retrancha de l'article 259 du code pénal la disposition qui assimilait l'usurpation des titres au port illégal d'une décoration et d'un uniforme. Grâce à cette bénignité de la loi, grand nombre de gens s'affublèrent de titres dont ils eussent été bien embarrassés d'exhiber les diplômes. Quelques-uns ajoutaient à leur nom patronymique celui de leur propriété ou de leur village, et se donnaient ainsi des airs de noblesse ; d'autres, plus modestes, se contentaient de faire précéder de la particule leur nom roturier. Les abus de ces usurpations, très-grands sous le gouvernement de Juillet, ne furent pendant ce régime justiciables que du ridicule. Sous le second empire, l'abus ne fit que grandir. En 1856 et en 1857, le Sénat, saisi de la question par deux pétitions, jugea qu'il y avait quelques mesures à prendre contre cet abus, et renvoya au garde des sceaux et au ministre d'Etat ces pétitions, qui concluaient au rétablissement de la première rédaction du code pénal. Dans la session de 1858, le gouvernement proposa un projet de loi en ce sens. A première vue, la proposition paraissait très-simple, et on ne voyait aucun inconvénient à tolérer une sorte de mensonge social contre lequel l'arme du ridicule était impuissante ; mais d'autres considérations ne tardèrent pas à se faire jour et à frapper les esprits. On se demanda si cet intérêt si vif que le gouvernement manifestait pour la pureté des titres de noblesse n'était point l'indice de l'établissement prochain d'une noblesse impériale, accompagnée de majorats et de substitutions. Ce n'étaient point seulement les faux barons qui maudissaient la loi nouvelle, destinée à les faire rentrer dans leur roture; le sentiment démocratique et égalitaire de la classe bourgeoise s'inquiétait aussi des conséquences que l'on croyait entrevoir. La commission du Corps législatif tint compte de ces appréhensions de l'opinion publique et s'en fit hautement l'écho. Sans contester au souverain le droit de conférer de nouveaux titres et sans méconnaître la nécessité de punir les usurpations de ce genre, la commission, en adoptant la loi, déclara par l'organe de son rapporteur qu'elle voulait que personne ne pût se méprendre sur le caractère et sur la portée qu'elle assignait à cette loi. « Nous avons été unanimes, dit-elle, à penser que la noblesse ne peut plus être aujourd'hui en France qu'une *distinction honorifique* pure de tout privilége et ne devait plus rappeler l'idée d'aucune différence de race et de caste. Pour qu'il n'y ait pas d'équivoque possible sur ce point, pour que notre volonté soit plus manifeste, nous avons supprimé le mot *noblesse* de la rédaction et nous l'avons remplacé par *distinction honorifique*, qui en est à nos yeux la définition véritable. » Le gouvernement, représenté en cette circonstance par le président du conseil d'Etat, consulté sur la question de savoir si la loi proposée ne devait pas avoir pour conséquence le retour aux substitutions et aux majorats, répondit « que ce projet ne cachait aucune arrière-pensée; qu'on n'avait aucune intention de modifier la législation successorale; qu'une pareille modification ne se ferait jamais sans le concours du Corps législatif, et qu'il n'était entré dans l'esprit de personne d'engager le Corps législatif dans une pareille voie sans qu'il le sût et sans qu'il le voulût. » Ces déclarations firent admettre le principe du projet de loi. La vanité étant, en dehors de l'escroquerie, le mobile de tout changement de nom répréhensible, la loi s'est bornée à n'admettre que les falsifications de noms opérées dans un but de *distinction* honorifique. Elle a pensé, contrairement au projet primitif, que c'était là le seul scandale sérieusement punissable.

Le projet ne parlait que des titres. La loi s'est aussi occupée des usurpations de noms nobiliaires. « Cet abus, dit le rapport déjà cité, plus fréquent que celui de l'usurpation des titres, le prépare souvent. Ce sont des faits de même nature, dictés par le même mobile, procurant les mêmes avantages ; comme le titre, plus que le titre même, la particule s'ajoute au nom, en fait partie, se communique et se transmet; elle le décore dans nos mœurs presque à un égal degré et fait croire davantage à l'ancienneté de l'origine ; son usurpation méconnaît les droits du souverain, sans l'autorisation duquel les noms ne peuvent être changés ; elle porte atteinte aux droits respectables de ceux qui en ont la possession légitime ; frauduleuse dans son origine, elle a souvent pour conséquence des fraudes d'une autre nature ; enfin, c'est là son caractère le plus blâmable, l'abandon du vrai nom de la famille est un acte de mépris qui s'élève parfois à la hauteur d'une impiété filiale, et que cette impiété seule suffirait à rendre coupable. » L'addition de la particule *de* à son nom patronymique a donc été déclarée punissable tout comme l'usurpation de titre.

Restait à déterminer dans quelles circonstances le délit existait. On a pensé que le délit devait consister dans le fait d'avoir publiquement pris un titre, changé, altéré ou modifié le nom qu'assignent les actes de l'état civil. Selon le rapport, cette publicité doit consister dans une série d'actes géminés, persévérants, nécessairement publics ; car il n'y a d'usurpation définitive et profitable qu'à la condition d'être acceptée par la société ou tout au moins de lui être imposée. On a reconnu qu'il était surtout utile d'arrêter ces entreprises d'usurpation au moment où elles se forment, de les saisir, par exemple, dans les actes de famille, ces actes étant les premiers germes où l'on vient plus tard puiser les apparences d'une possession légitime ; mais, en même temps, on a cru imprudent et dangereux de s'arrêter à des faits isolés, sans caractère certain. « Le secret du domicile, dit le rapport de M. Du Miral, l'intimité de la vie privée, doivent, pour des faits de cette nature, demeurer toujours impénétrables ; une carte de visite a pu être méchamment fabriquée et remise, un titre donné par erreur ou même pris innocemment, un nom mal entendu, mal répété. » Le projet primitif avait porté contre ce délit la peine de la prison. La commission remplaça cette peine par une amende de 500 à 10,000 fr., tant que l'élément d'escroquerie restait étranger au délit. Cette amende, jointe à la faculté de faire insérer le jugement dans les journaux, parut suffisante et mieux appropriée comme répression qu'une peine corporelle à la nature du délit et à la situation morale et sociale de ceux qui viendraient à le commettre. On fut également guidé par cette considération que le législateur ne doit pas dépasser le but en se jetant dans une sévérité excessive, et qu'il serait injuste de confondre, au point de vue du châtiment comme de la moralité, les actes d'une vanité coupable avec une perversité véritable. En cas de condamnation, les tribunaux doivent ordonner la mention du jugement en marge des actes authentiques ou des actes de l'état civil dans lesquels le titre aura été pris indûment ou le nom altéré.

DISTINGUÉ, ÉE (di-stain-ghé) part. passé du v. Distinguer. Reconnu, discerné, perçu à l'aide des sens : *Les cris furent nettement* DISTINGUÉS. *Elle fut aussitôt* DISTINGUÉE *au milieu du groupe.* ‖ Qui porte un caractère distinctif; qui n'est pas susceptible d'être confondu : *Les mouches que j'avais observées étaient toutes* DISTINGUÉES *les unes des autres par leurs couleurs, leurs formes et leurs allures.* (B. de St-P.)

— Qui est l'objet d'une attention spéciale, qui est remarqué : *Vos tableaux ont été fort* DISTINGUÉS *par les amateurs. A votre première réception à la cour, vous avez été* DISTINGUÉE *par le roi.*

— Supérieur, éminent, remarquable : *Musicien* DISTINGUÉ. *Les hommes* DISTINGUÉS *de l'Allemagne, n'étant point rassemblés dans une même ville, ne communiquent entre eux que par leurs écrits.* (Mme de Staël.) *Tous les penseurs* DISTINGUÉS *du XVIe siècle ont été anti-péripatéticiens.* (V. Cousin.) *Sous peine de voir rapetisser son objet et de voir d'une vue basse, il faut chercher dans un homme* DISTINGUÉ, *et à plus forte raison dans un personnage historique, la qualité principale.* (Ste-Beuve.) *Les hommes* DISTINGUÉS *se recrutent de nos jours à peu près en égale proportion dans tous les rangs.* (Renan.) *L'éducation avait fait de César un homme* DISTINGUÉ *avant qu'il fût un grand homme.* (Napol. III.) ‖ Qui donne ou marque la distinction : *Naissance* DISTINGUÉE. *Occuper des fonctions* DISTINGUÉES. *Avoir un talent* DISTINGUÉ. *Autrefois le rang le plus* DISTINGUÉ *ne dispensait pas une mère de nourrir son enfant; aujourd'hui, elle se repose de ce devoir sacré sur une esclave.* (Barthél.)

— On l'emploie souvent comme formule de politesse dans le sens de Peu commun, non ordinaire : *Croyez à ma considération* DISTINGUÉE. *Ne doutez jamais de la façon très-*DISTINGUÉE *dont je pense sur votre sujet.* (Mme de Sév.)

— Qui est de bon ton : *Manières* DISTINGUÉES. *Toilette* DISTINGUÉE. *Elle trouve très-*DISTINGUÉ *de peu manger.* (Balz.)

— Qui a de bonnes manières; qui est bien né, qui a reçu une bonne éducation : *Un homme* DISTINGUÉ. *La femme que je vous propose est une personne très-*DISTINGUÉE. *Nul homme* DISTINGUÉ *ne garda plus que Raynouard le cachet primitif de sa province, de son endroit.* (Ste-Beuve.)

DISTINGUER v. a. ou tr. (di-stain-ghé — lat. *distinguere ;* du préf. *di*, et de *stinguere*, proprement piquer, ficher, qui se rapporte à la racine sanscrite *stig*, piquer ; d'où aussi le grec *stizô*, piquer, et le gothique *stikan*, même sens. V. ÉTIQUETTE et STIGMATE). Faire qu'une personne ou une chose soit différenciée d'avec une autre : *La nature* A DISTINGUÉ *les diverses races d'hommes.* (Buff.) *On ne* DISTINGUE *les sensations qu'en leur attachant des signes qui les représentent et les caractérisent.* (Cabanis.)

— Discerner, reconnaître : DISTINGUER *une lumière à l'horizon.* DISTINGUER *une personne dans la foule.* DISTINGUER *les voix, les sons, les odeurs. L'aveugle peut* DISTINGUER *les couleurs au toucher.* (Bautain.)

Que ne peut-on *distinguer* et connaître
Les cœurs pervers à de difformes traits!
GRESSET.

Vous qui briguez ou donnez des lauriers,
Distinguez bien les ânes des coursiers.
VOLTAIRE.

‖ Faire une différence entre les personnes ou les choses ; ne pas les mettre au même rang : DISTINGUER *les vrais amis d'avec les faux. Il faut* DISTINGUER *avec soin le vrai besoin du besoin de fantaisie.* (J.-J. Rouss.) *Par une grande finesse de discernement, on* DISTINGUERA *les pensées stériles des idées fécondes.* (Buff.) *Le bon sens est l'art de* DISTINGUER *le vrai du faux.* (Desc.) *Il faut* DISTINGUER *profondément la joie et la tristesse d'avec le plaisir et la douleur, pures sensations.* (C. Renouvier.) *Il faut bien* DISTINGUER *en nous ce qui nous est particulier de ce qui appartient à l'humanité.* (V. Cous.) *Plus nous savons, plus nous pouvons* DISTINGUER *le bien du mal.* (L.-J. Larcher.) *Lorsqu'il s'agit de la certitude, il faut* DISTINGUER *entre la simple certitude et la conviction.* (E. Scherer.)

Ma muse, en l'attaquant, charitable et discrète,
Sait de l'homme d'honneur *distinguer* le poëte.
BOILEAU.

— Etre le caractère distinctif des personnes ou des choses : *C'est la raison qui* DISTINGUE *l'homme des autres animaux.* (La Bruy.) *Ce qui nous* DISTINGUE *parfaitement les uns des autres, c'est la sagesse et la vertu.* (Mol.) *C'est plus la politesse des mœurs que celle des manières qui doit nous* DISTINGUER *des peuples barbares.* (Montesq.) *Rien ne* DISTINGUE *plus l'homme des bêtes, qui vont aveuglément où on les mène, que l'amour de la vérité.* (St-Evrem.)

— Accorder une attention spéciale à ; faire une distinction en faveur de : *Dès qu'il parut à la cour, le prince le* DISTINGUA *d'une manière flatteuse.* (Acad.) *Le maréchal d'Humières était bien avec le roi, qui le* DISTINGUAIT *fort.* (St-Sim.)

Je veux qu'on me *distingue*, et, pour le trancher net,
L'ami du genre humain n'est pas du tout mon fait.
MOLIÈRE.

— Envisager séparément les diverses parties d'un tout, d'un ensemble : *Dans un ouvrage de l'esprit, il y a deux choses à* DISTINGUER : *le fond et la forme. On ne peut connaître, définir des êtres qu'en les* DISTINGUANT ; *on ne* DISTINGUE *qu'en comparant.* (F. Pillon.)

— Absol. : *La mode étouffe le goût, et l'on ne cherche plus ce qui plaît, mais ce qui* DISTINGUE. (J.-J. Rouss.) DISTINGUER, *c'est considérer séparément ; et la réflexion a pour condition de considérer un à un tous les éléments de l'unité primitive.* (V. Cousin.) *Réfléchir, c'est* DISTINGUER, *et* DISTINGUER, *c'est nier.* (V. Cousin.)

— Log. Spécifier d'une manière précise les divers sens d'une proposition, les diverses acceptions d'un mot : *Cette proposition est complexe, il faut en* DISTINGUER *les termes.*

Se distinguer v. pr. Etre distinct, différer : *Cet animal* SE DISTINGUE *de tel autre par tels caractères.* (Acad.) *L'homme* SE DISTINGUE *des autres animaux par sa raison.* (La Bruy.) *La caillette de qualité ne* SE DISTINGUE *de la caillette bourgeoise que par certains mots d'un meilleur usage.* (Duclos.) ‖ Avoir un caractère distinctif : *Les vins blancs de Preignac* SE DISTINGUENT *par une sève particulièrement aromatique.* (A. Luchet.) *Les châtaignes* SE DISTINGUENT *par leur richesse en amidon.* (L. Cruveilhier.)

— Etre distingué, distinct : *Un sot qui ne dit mot ne* SE DISTINGUE *pas d'un savant qui se tait.* (Mol.)

— S'élever au-dessus des autres; se montrer supérieur : *Chacun veut rabaisser les autres ou s'en* DISTINGUER. (Nicole.) *C'est par la puissance de la volonté que les hommes* SE DISTINGUENT *des hommes.* (Félix.) ‖ Se signaler; se faire remarquer : SE DISTINGUER *par des mœurs pures, irréprochables.* SE DISTINGUER *dans les lettres, dans les arts. Un prince doit se montrer amateur des talents et honorer ceux qui* SE DISTINGUENT *dans leur profession.* (Machiavel.) *Un homme a plus ou moins la passion de* SE DISTINGUER *de ses semblables.* (Dumarsais.) *Un homme qui ne saurait* SE DISTINGUER *que par une chaussure particulière serait un sot par tout pays.* (Montesq.) *Les premiers tyrans de Rome* SE DISTINGUÈRENT *chacun par un vice particulier.* (Chateaub.)

— Rem. On dit indifféremment *distinguer de* et *distinguer d'avec*, avec cette nuance pourtant que *distinguer d'avec* précise plus le sens et donne plus de force à l'expression. Cette remarque s'applique surtout aux exemples qu'on rencontre dans les écrivains des deux derniers siècles. De nos jours, on emploie peut-être de préférence *distinguer de. Distinguer d'avec* tendrait à vieillir. *Peut-être que les qualités de l'esprit, les grands desseins, les vastes pensées pourront nous* DISTINGUER DU *reste des hommes.* (Boss.) *Ce qui* DISTINGUE *ses amis* D'AVEC *les autres hommes...* (Boss.) *Vos excès vous* DISTINGUENT *encore plus* DU *peuple que votre sang.* (Mass.) *Ces sentiments élevés qui* DISTINGUENT *les âmes royales* D'AVEC *les âmes du commun...* (Fléch.)

— **Syn. Distinguer, démêler, discerner.** V. DÉMÊLER.

— **Antonyme.** Confondre.

DISTINGUO (*Je distingue*), Formule de l'ancienne argumentation scolastique, employée plaisamment par Molière dans le *Malade imaginaire :*

ANGÉLIQUE. La grande marque d'amour, c'est d'être soumis aux volontés de celle qu'on aime.

TH. DIAFOIRUS. *Distinguo*, mademoiselle : dans ce qui ne regarde point sa possession, *concedo;* mais, dans ce qui la regarde, *nego.*

Cette formule scolastique a été fréquemment mise en usage par nos littérateurs :

« Comment se fait-il que vous ayez mis une semaine à faire un voyage qu'un bon marcheur comme vous pourrait faire en quelque heures? — *Distinguo*, répondit le bachelier; cela dépend du chemin que l'on choisit; pour moi, j'ai pris celui que nous nommions à Montpellier *via scolæ* (chemin des écoliers), c'est-à-dire le plus long. »
WALTER SCOTT.

Un apprenti serviteur de l'Eglise,
Très-savant dans l'art de l'*ergo*,
Se présentant pour avoir la prêtrise,
A toute question lâchait un *distinguo*.
L'évêque, fatigué de sa vaine science,
Alors lui demanda, voyant qu'il disait non,
Si l'on pouvait, en certaine occurrence,
Baptiser avec du bouillon.
« Monseigneur, répondit le diseur de bréviaire,
J'y trouve encore une distinction :
Avec votre bouillon, cela ne peut se faire,
Mais je croirais le baptême fort bon,
Fait au bouillon du séminaire. »
DE LAUL DE BOISSEY.

On emploie quelquefois ce mot substantivement : *Au lieu de démentir ce mensonge, il cherche à s'en tirer par un vieux* DISTINGUO *renouvelé d'Escobar.* (T. Delord.)

DISTIQUE adj. (di-sti-ke — Pour l'étym., v. au s. m.). Hist. nat. Rangé en deux séries le long d'un axe commun et sur le même plan, mais à des hauteurs différentes et en alternant : *Les branches de ce polypier se ramifient d'une manière alterne* DISTIQUE. (Milne Edw.)

DISTIQUE s. m. (di-sti-ke — gr. *distichos;* de *dis*, deux fois; *stichos*, vers). Litt. Réunion de deux vers formant un sens complet : *Un beau* DISTIQUE. *Composer un* DISTIQUE *pour servir d'épitaphe.*

Une élégance noble est l'âme du *distique.*
LA CHAUSSÉE.

Guichard, d'un long quatrain tu fais un long *distique ;*
Retranche encor deux vers, tu seras laconique.
LEBRUN.

‖ Réunion d'un vers hexamètre et d'un vers pentamètre grecs ou latins, formant un sens complet : *Un* DISTIQUE *d'Ovide. Le vers pentamètre n'est usité que dans les* DISTIQUES.

— **Encycl.** Dans la poésie des anciens, le *distique* se composait essentiellement d'un vers hexamètre et d'un vers pentamètre. Les Grecs ne s'assujettirent point à renfermer un sens complet dans chaque *distique;* les premiers poëtes latins, jusqu'à Catulle lui-même, s'affranchirent également de cette règle par trop tyrannique. Mais plus tard, Ovide, Tibulle et Properce, maîtres dans ce genre de poésie, s'imposèrent l'obligation de ne plus enjamber d'un *distique* à l'autre, et il fallut toute leur brillante facilité, tout leur génie poétique pour éviter la monotonie qui devait résulter de cette nécessité d'interrompre sans cesse le développement de la période. Cette restriction, jointe à l'effet produit par les deux césures qui coupent régulièrement le pentamètre en deux parties égales, imprime au *distique* ce caractère de mélancolie monotone qui l'a fait adopter de préférence par les poëtes gnomiques et élégiaques. Chez les anciens, en effet, c'est presque toujours en *distiques* que la morale a dicté ses préceptes, et que l'élégie a exhalé ses plaintes et ses douleurs, plaintes et douleurs d'amour surtout. De là, par une transition naturelle, le *distique* se trouva consacré à la poésie érotique. Quelques poëtes cependant l'ont adapté à des sujets tout différents, tels que Callimaque dans ses hymnes et dans ses *Causes ou Origines*, et Ovide lui-même dans ses *Fastes*. Ce dernier l'emploie d'ailleurs dans son *Art d'aimer* et dans ses autres poëmes didactiques. Une foule d'autres compositions, chez les anciens, sont entièrement en *distiques*. Ils affectionnaient l'allure un peu traînante de ce mode, son rhythme doux et mélancolique. On cite même un recueil latin de *distiques* moraux, dans le genre des *Quatrains* français de Pibrac, recueil intitulé *Distiques de Caton*, qui paraît avoir été composé vers le IIIe siècle de notre ère. V. ci-après.

Comme modèle de ce petit genre de poésie, formé d'un hexamètre et d'un pentamètre, nous pouvons citer le fameux *distique* que Virgile placarda sur les portes du palais d'Auguste :

Nocte pluit tota, redeunt spectacula mane :
Divisum imperium cum Jove Cæsar habet,

distique qui amena la plaisante déconvenue du pseudo-poëte Bathylle. (V. SIC VOS NON VOBIS.) Citons aussi le charmant *distique* dans lequel Properce célèbre la gloire future de l'*Enéide :*

Cedite, Romani scriptores; cedite, Graii :
Nescio quid majus nascitur Iliade.

Rappelons enfin le *distique* que Virgile composa lui-même pour son épitaphe, si éloquente dans sa simplicité et sa modestie :

Mantua me genuit; Calabri rapuere; tenet nunc
Parthenope : cecini pascua, rura, duces.

Chez les modernes, le *distique*, comme genre de poésie, n'existe pas à proprement dire ; on en a cependant conservé le nom, qu'on applique à deux vers rimant ensemble, formant un tout et un sens complet. Envisagé à ce point de vue, le *distique* convient particulièrement à l'épitaphe, à l'épigramme, à l'inscription, à l'énigme et à tous les petits poëmes que constitue l'expression d'une idée simple et unique. Dans ce genre, nous citerons le *distique* mis au bas d'un portrait de La Fontaine :

Dans la fable et le conte il n'eut point de rivaux ;
Il peignit la nature et garda ses pinceaux.

Un vrai chef-d'œuvre en ce genre est le *distique* inspiré par la circonstance suivante. On venait d'élever à Louis XV une statue équestre, sur le piédestal de laquelle l'artiste avait sculpté en ronde bosse les quatre vertus cardinales : la Force, la Justice, la Prudence et la Tempérance. Le lendemain matin, on trouva ce *distique* collé à la statue :

Grotesque monument, infâme piédestal!
Les Vertus sont à pied, le Vice est à cheval.

Pas n'est besoin d'ajouter que l'auteur garda sur son nom le silence prudent de Conrart.

Une foule d'épitaphes se formulent en *distiques;* la suivante, pleine d'une naïve effusion, révèle bien la satisfaction d'un mari fraîchement libéré :

Ci-gît ma femme. Ah! qu'elle est bien
Pour son repos et pour le mien!

Il n'y a vraiment qu'un mari qui puisse trouver de ces choses-là ; mais ce qui doit consoler la plus belle moitié du genre humain, c'est qu'avec une légère variante le *distique* peut tout aussi bien exprimer la douleur d'une veuve inconsolable.

Qui ne connaît la fameuse épitaphe de Piron, laquelle, sous sa forme plaisante, n'en révèle pas moins l'amer dépit qu'il ressentit de ne pouvoir faire partie des quarante immortels :

Ci-gît Piron, qui ne fut rien,
Pas même académicien.

Cependant le *distique* tumulaire ne revêt pas toujours cette forme épigrammatique, témoin cette épitaphe d'un paresseux :

Ci-dessous Antoine repose;
Il ne fit jamais autre chose.

Parfois même il renferme un trait de morale philosophique, comme dans cette épitaphe qu'on pourrait inscrire sur la fosse du premier mendiant venu :

Ici gît l'égal d'Alexandre,
Moi, c'est-à-dire un peu de cendre.

Nous avons dit que le *distique* se prête très-bien à la forme épigrammatique ; souvent, en effet, la concision constitue le mérite de l'épigramme ; le trait, plus inattendu, s'élance roide et acéré sans que la pointe s'en émousse. On connaît celle que Le Brun décocha contre Fanny de Beauharnais, qui se fardait et avait la réputation de demander ses inspirations poétiques à des muses complaisantes, moins rétives que la sienne :

Eglé, belle et poëte, a deux petits travers :
Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

Ce *distique* fit fortune. L'auteur ne s'étant point nommé, Champcenetz se l'attribua, ce qui lui attira cet autre *distique :*

Cléon aime les vers, et même un peu les miens ;
Car il les prend : jamais je ne prendrai les siens.

Un autre jour, mais cette fois mal lui en prit, Le Brun lança le trait suivant contre Baour-Lormian, qui était frais et bien portant :

Sottise entretient l'embonpoint;
Aussi Baour ne maigrit point.

Et Baour de riposter bel et bien à Le Brun, qui était très-maigre :

Le Brun de gloire se nourrit :
Aussi voyez comme il maigrit.

Le *distique*, pris isolément, ne convient guère qu'à l'épigramme, à l'épitaphe, à l'inscription, comme nous venons de le dire. Réduit à ce rôle, il ne compterait pour ainsi dire pas en poésie. Aussi est-on convenu de donner également ce nom à toute réunion de deux vers rimant ensemble, faisant partie d'un morceau dans lequel ils expriment un sens net et précis, et qui, au besoin, pourraient se détacher du cadre qui les entoure, sans rien perdre de leur valeur. Envisagé à ce point de vue, le *distique* abonde dans nos grands poëtes. Tantôt il sert à rendre une pensée généreuse et patriotique :

Mourir pour son pays n'est pas un triste sort :
C'est s'immortaliser par une belle mort.
CORNEILLE.

Tantôt il revêt un sentiment religieux :

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots.
RACINE.

Tantôt c'est une vérité morale qui est en jeu :

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler.
MOLIÈRE.

Tantôt le *distique* définit de la manière la plus poétique la nature même de l'homme, ses aspirations :

Borné dans sa nature, infini dans ses vœux,
L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.
LAMARTINE.

D'autres fois, enfin, sous forme d'épiphonème, le *distique* peut rendre saisissante une vérité qui ne se dégagerait pas nettement de l'exposition des faits qui précèdent :

Détestables flatteurs, présent le plus funeste
Que puisse faire aux rois la colère céleste!
RACINE.

Le *distique* peut aussi formuler une croyance, une opinion, en axiome poétique :

Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense;
Notre crédulité fait toute leur science.
VOLTAIRE.

Il peut même, en condensant un fait complexe en deux vers, le rendre plus saisissant :

Français, Anglais, Lorrains, que la fureur assemble,
Avançaient, combattaient, frappaient, mouraient en-[semble.
VOLTAIRE.

Mais c'est surtout dans la poésie didactique et dans le genre de l'apologue que le *distique* abonde : soit dans l'*Art poétique* d'Horace, soit dans celui de Boileau, on en trouve des exemples à chaque page; donnons-en quelques-uns, pris dans ce dernier :

Un style trop égal et toujours uniforme
En vain brille à nos yeux; il faut qu'il nous endorme.

Heureux qui, dans ses vers, sait, d'une voix légère,
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse :
Le style le moins noble a pourtant sa noblesse.

Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.

Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée,
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.

Le latin dans les mots brave l'honnêteté;
Mais le lecteur français veut être respecté.

Le temps, qui change tout, change aussi nos hu-[meurs :
Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs.

Dans La Fontaine, nous trouvons la morale d'une foule de fables formulée en *distiques*, sans compter les réflexions piquantes et philosophiques :

Le juge prétendait qu'à tort et à travers
On ne saurait manquer, condamnant un pervers.

Hélas! on voit que de tout temps
Les petits ont pâti des sottises des grands.

Quiconque est loup agisse en loup;
C'est le plus certain de beaucoup.

Un tiens vaut, ce dit-on, mieux que deux tu l'auras :
L'un est sûr, l'autre ne l'est pas.

Dieu ne créa que pour les sots
Les méchants diseurs de bons mots.

E tutti quanti.

Voici d'autres *distiques* qui sont passés à titre d'allusions dans la langue, et qui s'emploient très-fréquemment :

Qui méprise Cotin n'estime point son roi
Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi.
BOILEAU.

Quand les bœufs vont deux à deux,
Le labourage en va mieux.
SEDAINE.

Cet animal est très-méchant;
Quand on l'attaque il se défend.
(Vers tirés d'une chanson burlesque intitulée : *La ménagerie*.)

Enfin il y a le *distique* de circonstance et de fantaisie, et ce n'est pas le moins piquant. Un jour que Santeuil passait devant le collége Louis-le-Grand, il fut accosté par le jeune fils d'un de ses amis, élève de ce célèbre établissement. « Ah! monsieur Santeuil, c'est mon bon ange qui vous envoie sur mon chemin. — Quoi donc, mon ami? qu'y a-t-il? — Figurez-vous que nous avons à faire l'éloge d'un bienfaiteur du collége qui vient de mourir encore tout jeune, et cela en *distiques* latins. Voilà une heure que je me casse la tête sans avoir pu trouver le moindre hémistiche. — Mon pauvre garçon! et comment s'appelait-il ce monsieur qui est mort tout jeune? — M. de Grandvaux. — Ah! très-bien. » Et voilà le joyeux moine de Saint-Victor qui réfléchit un instant et écrit au crayon ce *distique* latin qu'il remet au rhétoricien en l'assurant qu'il sera proclamé vainqueur :

O Deus omnipotens, magni miserere vitelli,
Quem Mors impatiens non tulit esse bovem.

« O Dieu tout-puissant, prenez en pitié le grand veau, à qui la mort impatiente n'a pas donné le temps de devenir bœuf. »

Après avoir traité ce sujet d'une manière presque didactique, nous allons maintenant glaner au hasard dans les auteurs et dans nos propres souvenirs, en nous contentant d'une simple indication en tête de chaque *distique*. Ici, c'est moins l'ordre qui doit briller que l'abondance.

Tous les hommes sont fous, et, pour ne pas en voir,
Il faudrait être seul et briser son miroir.
Anonyme.

TRADUIT DE LUCILIUS.

Nicylle teint, dit-on, ses cheveux. Quelle histoire!
Nicylle noirs, très-noirs, les achète à la foire.

REMERCIEMENT AU CARDINAL

Qui m'a donné de sa main soixante pistoles.

Armand, qui pour six vers m'as donné six cents livres,
Que ne puis-je à ce prix te vendre tous mes livres.
COLLETET.

SUR LA HARPE

Qu'on avait comparé à un serpent.

Non, La Harpe au serpent n'a jamais ressemblé :
Le serpent siffle, et La Harpe est sifflé.
LE BRUN.

D'UN ÉTUDIANT SUR LA BIBLE.

La Bible est un bon livre, et j'en suis fort content :
On y tue un peu trop, mais on y peuple tant!

D'UN ÉTUDIANT SUR SON DIGESTE.

Grand Dieu! délivre-moi du fardeau qui m'accable,
Rends la glose légère et le Digeste aimable.

IMPROMPTU FAIT À LA LECTURE DE CERTAINS GRANDS VERS.

Oh! qu'ils sont beaux les vers dont tu viens d'accou-[cher!
Oh! qu'ils sont bons à lire avant de se coucher!
PONS DE VERDUN.

IMITÉ DE MARTIAL.

Ami, si tu n'as rien, n'attends rien de personne :
Les riches sont ici les gueux à qui l'on donne.
BOUFFLERS.

DISTIQUE DE VOLTAIRE SUR UNE STATUE DE L'AMOUR.

Quoi que tu sois, voici ton maître :
Il l'est, le fut ou le doit être.

ÉPITAPHE DE GOUDELIN

Traduite du languedocien.

Ici des fossoyeurs m'ont amené tout nu :
De moi-même jamais je n'y serais venu.

SUR LES ÉLECTIONS ACADÉMIQUES.

Quand nous sommes quarante on se moque de nous.
Sommes-nous trente-neuf, on est à nos genoux.
FONTENELLE.

SUR LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.

On fait, défait, refait ce beau dictionnaire,
Qui, toujours très-bien fait, reste toujours à faire.
LE BRUN.

DIALOGUE.

On vient de me voler... — Que je plains ton malheur!
— Tous mes vers manuscrits. — Que je plains le vo-[leur!
LE BRUN.

SUR DORAT.

Phosphore passager, Dorat brille et s'efface :
C'est le ver luisant du Parnasse.
LE BRUN.

SUR UN ACADÉMICIEN GRAND SEIGNEUR DONT LE NOM COMMENCE PAR UN A

Aguesseau (*le comte Jean-Baptiste de Fresne d'*).

O pouvoir d'un grand nom! dans l'antre académique,
C'est le premier savant, par ordre alphabétique.
Anonyme.

SUR CAMPENON, CANDIDAT À L'ACADÉMIE.

Au fauteuil de Delille aspire Campenon.
Son talent suffit-il pour qu'il s'y campe? Non.
Anonyme.

Luc passe pour savant; il sait ce qu'il apprit :
Si l'esprit s'apprenait, il aurait de l'esprit.
PONS DE VERDUN.

SUR BONALD.

Qu'on brûle ses écrits, ses discours et ses lois :
Ils nous éclaireront pour la première fois.
Anonyme.

ÉPITAPHE DE NINON DE L'ENCLOS.

Ci-gît la femme qui voulut
Etre honnête homme, et qui le fut.
REGNIER-DESMARAIS.

INSCRIPTION POUR UN CIMETIÈRE.

Tous tes pas sont faux pas; tu ne fais pas de pas,
Que ces pas, pas à pas, ne mènent au trépas.
BRÉBEUF.

Beaucoup d'épigrammes de Martial ne sont qu'en simples *distiques*, comme :

AD AVITUM, *de suis epigrammatis.*

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura
Quæ legis hic : aliter non fit, Avite, liber.

AVITUS, *sur ses épigrammes.*

« De ces choses que tu lis ici, les unes sont bonnes, quelques-unes sont médiocres, beaucoup sont mauvaises : un livre, Avitus, ne se fait pas autrement. »

IN HABENTEM VARIOS MORES.

Difficilis, facilis, jucundus, acerbus es idem :
Nec tecum possum vivere, nec sine te.

A CEUX QUI ONT UNE HUMEUR INÉGALE.

« Revêche et liant, aimable et fantasque, tu es tout cela, et je ne puis vivre avec toi ni sans toi. »

AD ÆMILIANUM.

Semper eris pauper, si pauper es, Æmiliane.
Dantur opes nulli nunc, nisi divitibus.

A ÉMILIEN.

« Si tu es pauvre, Emilien, tu le seras toujours : les richesses, aujourd'hui, ne se donnent qu'aux riches. »

DE CHLOE.

Inscripsit tumulo septem celebrata virorum
Se fecisse Chloe : quid pote simplicius?

SUR CHLOÉ.

« Sur les tombeaux de ses sept maris, la fameuse Chloé a écrit que c'était son ouvrage : quoi de plus naïf? »

DE DISTICHIS.

Disticha qui scribit, puto, vult brevitate placere.
Quid prodest brevitas, dic mihi, si liber est?

SUR LES DISTIQUES.

« Celui qui écrit des *distiques* veut, je pense, plaire par la brièveté. A quoi sert, je vous prie, cette brièveté, s'il en fait un volume? »

Distiques moraux, poëme gnomique, composé au IIIe siècle de notre ère par Dionysius Caton. L'auteur se charge, au début de l'ouvrage, de nous en donner lui-même une idée. « Après avoir remarqué que la plupart des hommes s'abusent étrangement sur la nature de leurs devoirs, j'ai pensé qu'il était convenable de venir à leur secours, de prévenir les fautes qui faisaient mal juger d'eux et de les guider dans le chemin d'une vie honorable et glorieuse. Je vais donc, mon très-cher fils (car c'est à son fils que s'adresse Caton), vous enseigner comment vous devez régler votre conduite. » Il prend même la peine de nous expliquer pourquoi il écrit en vers prosaïques. « Si l'on s'étonne que j'écris des vers dans un style tout uni, c'est que j'ai voulu renfermer dans un distique le sens de chacun de mes préceptes. »

Ce n'est pas en effet par le style que se recommandent les *Distiques moraux;* ils manquent de la finesse, du tour et de la noblesse qu'exige le poëme gnomique, et on y trouve parfois des expressions vides, languissantes et dépourvues de sel. Le latin est assez pur, mais le fond est gâté par des redites, et l'auteur semble conclure avec effort. Cependant, au moyen âge, Dionysius Caton était considéré comme un oracle. Scaliger et Erasme se passionnèrent pour lui, probablement pour sa morale, qui n'est que le reflet des saines traditions spiritualistes. A vrai dire, c'est plutôt une morale de détails, de minuties, qu'une doctrine large et universelle, plus remarquable par l'esprit que par la portée. Quelques préceptes, choisis parmi les plus pratiques, feront juger du ton général de l'ouvrage : « Pour éviter le besoin, servez-vous économiquement de la fortune, et, pour la conserver, figurez-vous toujours ne pas la posséder. — Ne soyez pas indulgent pour les fautes commises en état d'ivresse : ce n'est pas le vin qui est coupable, c'est le buveur. — En jugeant les autres, songez que personne n'est exempt de blâme et soyez surtout indulgent pour ceux qui vous aiment. »

Ces préceptes sont tous conformes au bon sens, et leur justesse explique également l'enthousiasme du moyen âge pour les *Distiques moraux* et la confiance d'honnête homme qui faisait terminer ainsi ses quatre livres de sentences par Dionysius Caton : « Qui que vous soyez, qui désirez mener une vie exempte de soucis et dégager votre âme des liens du vice, cet ennemi des bonnes mœurs, relisez mes préceptes; vous y trouverez le secret de marcher d'un pas ferme, sans autre guide que vos propres lumières. »

DISTOME s. m. (di-sto-me — du préf. *dis*, deux, et du gr. *stoma*, bouche). Entom. Syn. de DITOME, genre d'insectes coléoptères. V. DITOME.

— Helminth. Syn. de FASCIOLE OU DOUVE, genre de vers intestinaux.

— Moll. Genre de mollusques acéphales nus, voisin des ascidies.

— Zooph. Genre de polypiers formé aux dépens des alcyons.

— Adjectiv. Qui a deux bouches : *Animal* DISTOME.

DISTOMOPSIS s. m. (di-sto-mo-psis — du rad. *distome* et du gr. *opsis*, aspect). Helminth. Syn. de DISTOME, genre de vers intestinaux.

DISTORDRE v. a ou tr. (di-stor-dre — de la partic. sép. *dis*, et de *tordre*). Contourner, faire subir une torsion à : *Peut-être les effets de la paralysie ont-ils ainsi* DISTORDU *le corps humain!* (Artaud.)

Se distordre, v. pr. Etre distordu, se contorsionner : *Ses membres* SE DISTORDAIENT.

DISTORDU, UE (di-stor-dû) part. passé du v. Distordre : *Membre* DISTORDU. *Articulation* DISTORDUE.

DISTORS, ORSE adj. (di-stor, or-se — de la partic. sép. *dis*, et de *tors*). Didact. Qui est contourné, de travers : *Membres* DISTORS.

DISTORSION s. f. (di-stor-si-on — de la partic. sép. *dis*, et de *torsion*). Etat d'un membre ou d'un organe distordu, tourné de travers par suite de la contraction des muscles.

DISTRACTILE adj. (di-stra-kti-le — lat. *distractilis;* de *distrahere*, tirer en sens opposés). Hist. nat. Qui est écarté, séparé d'une autre chose.

— Bot. Se dit du connectif, quand il écarte sensiblement les loges de l'anthère, comme dans la sauge.

DISTRACTION s. f. (di-stra-ksi-on — du lat. *distractio*; de *distrahere*, distraire). Action de séparer une ou plusieurs parties d'un tout : *On demanda qu'il fût fait* DISTRACTION *d'une partie des objets saisis.* (Acad.) *Tout cela nous a encouragés à demander la* DISTRACTION *de notre petit pays d'avec les fermes générales.* (Volt.) ‖ Prélèvement d'une somme d'argent : *Faire la* DISTRACTION *d'une somme sur l'argent qu'on a reçu. Il est fait une* DISTRACTION *de 10 pour 100 pour être distribuée aux employés.* (L.-J. Larcher.)

— Jurispr. *Demande en distraction*, Revendication par un tiers d'un objet indûment compris dans une saisie. ‖ *Distraction de dépens*, Jugement qui attribue à l'avoué, à titre d'honoraires, les dépens accordés à son client. ‖ *Distraction de juridiction*, Action de refuser à un juge de connaître d'une affaire.

— Inadvertance, relâchement d'attention qui fait qu'on n'a plus conscience des choses : *La vie de La Fontaine ne fut, pour ainsi dire, qu'une* DISTRACTION *continuelle; au milieu de la société, il en était absent.* (Dider.). *Les* DISTRACTIONS *de ceux qui écoutent tiennent ordinairement à celui qui parle.* (La Rochef.-Doud.) *La* DISTRACTION *tient à une grande passion ou à une grande insensibilité.* (Rivarol.) *La* DISTRACTION *ne se produit que quand l'idée étrangère nous sollicite plus fortement que celle qui nous occupe.* (Jouffroy.) *Il faut veiller cet homme sans relâche, et le surprendre lorsqu'il laisse échapper la vérité par* DISTRACTION. (J. de Maistre.) *Les femmes sont beaucoup moins sujettes que les hommes aux* DISTRACTIONS. (Virey.) *Les Scythes crevaient les yeux de leurs esclaves, afin qu'ils n'eussent point de* DISTRACTIONS *en battant le beurre.* (Mme d'Agout.) ‖ Action d'un distrait; chose faite par inadvertance : *Commettre des* DISTRACTIONS. *Il y a des personnes dont la vie est une* DISTRACTION *continuelle.* (Mme Necker.) *Les* DISTRACTIONS *blessent, quand elles ne font pas rire.* (F. Arago.)

A mes *distractions* faites grâce, madame;
Nul autre objet que vous ne règne dans mon âme.
REGNARD.

— Délassement, plaisir, amusement; objet qui divertit et récrée l'esprit : *Procurer à quelqu'un toutes sortes de* DISTRACTIONS. *Les* DISTRACTIONS *du voyage me procurèrent un peu de calme.* (Acad.) *Homme! où courez-vous d'affaire en affaire, de* DISTRACTION *en* DISTRACTION, *de visite en visite, de trouble en trouble?* (Boss.) *Un art, quelque petit qu'il soit, est dans l'opulence une* DISTRACTION *contre les passions et l'ennui; mais, dans l'indigence, c'est une ressource contre le besoin.* (B. de St.-P.) *La femme désœuvrée est à la merci de tout ce qui peut lui offrir un moyen de* DISTRACTION. (Mme Romieu.) *C'est par de la* DISTRACTION *qu'il faut d'abord essayer d'affaiblir une grande passion.* (Mme de Staël.) *Pour faire une grande fortune, il faut être bête : l'homme bête ne songe qu'à acquérir; il n'a pas d'autre* DISTRACTION. (Pétiet.) *Les soins qu'exige une exploitation agricole ne peuvent se concilier avec les* DISTRACTIONS *et les plaisirs.* (Math. de Domb.) *La compassion est une habitude chez les hommes bons, une* DISTRACTION *chez les autres.* (Laténa.)

— **Antonymes**. Application, attention, présence d'esprit, tension d'esprit.

— **Encycl**. Il y a bien des sortes de gens *distraits*, depuis Jeannot, qui cherche son âne alors qu'il est dessus, jusqu'à ce grave magistrat qui écrit en ces termes à un de ses collègues : « Je m'aperçois en rentrant que j'ai laissé ma tabatière sur votre bureau, » et qui ajoute gravement en post-scriptum : « Ne cherchez pas, mon cher ami; au moment de fermer cette lettre, je la retrouve dans la poche de mon gilet. » Mais, à coup sûr, les *distraits* les plus remarquables sont ceux qu'une idée, une passion, un désir absorbent complétement et dont cette vive tension de l'esprit, appliquée à un seul objet, a, pour ainsi dire, paralysé momentanément les autres facultés : nous avons nommé les rêveurs, les poëtes, les inventeurs, les amoureux, etc. C'est ainsi qu'Archimède, s'élançant de son bain, parcourait tout nu les rues de Syracuse en criant le fameux *eurêka*. La Fontaine était également un grand rêveur très-souvent *distrait*. Un jour il alla pour dîner chez un de ses amis — c'était un dîner hebdomadaire — à l'enterrement duquel il avait assisté huit jours auparavant. Le domestique lui ayant répondu que celui qu'il venait chercher était mort depuis huit jours : « Tiens, répliqua le fabuliste, je l'avais complétement oublié. » Rabelais fut toujours l'idole de La Fontaine. C'était le seul auteur qu'il admirât sans réserve. Un jour que le fabuliste se trouvait chez Despréaux avec Racine, Boileau le docteur, et plusieurs autres d'un mérite distingué, et qu'on y parlait ce soir-là de saint Augustin et de ses ouvrages, La Fontaine, loin de prendre part à la conversation, était plongé dans ses rêveries et gardait le silence le plus morne, enfin, il se réveille comme d'un profond sommeil, et demande d'un grand sérieux à l'abbé Boileau : « Saint Augustin avait-il plus d'esprit que Rabelais? » Le docteur en Sorbonne, après l'avoir regardé depuis les pieds jusqu'à la tête, lui dit pour toute réponse : « Prenez garde, monsieur de La Fontaine! vous avez mis vos bas à l'envers. » Et cela était vrai. Mais ne restons pas plus longtemps avec La Fontaine; sa vie est le domaine plantureux de la *distraction*, et nous aussi, nous partageons cette opinion du bonhomme,

Les longs ouvrages nous font peur.

De nos jours, nous avons eu plusieurs exemples assez piquants de *distraction*. La vie de Cauchy, le mathématicien, en est farcie. Quand il assistait aux séances de l'Institut, on le voyait parfois se lever subitement, courir au tableau sans s'inquiéter de savoir s'il était ou non occupé par un autre savant, y écrire un calcul, et retourner paisiblement à sa place quand il avait trouvé la solution désirée. Arago était également fort *distrait*. Un jour, un de ses amis, qui connaissait son faible, lui joua un tour assez plaisant. Le célèbre astronome sortait de l'Observatoire pour aller à l'Institut; pressé par la nature, il s'approche d'un mur : « On ne..... s'arrête pas là! » lui crie une voix de Stentor, et notre savant, sans même retourner la tête, d'obéir à cet ordre et de continuer sa route. Vingt fois il essaye de s'arrêter, vingt fois la même voix le poursuit implacable, sans qu'Arago cherche à s'assurer si ce n'est point une plaisanterie, ne remarquant même pas qu'on le fait déguerpir aux endroits où son droit est le plus incontestable et le plus légitime. On connaît aussi les nombreuses et singulières *distractions* de M. Ampère; nous en avons rapporté quelques-unes dans la biographie de cet illustre savant, et nous croyons inutile d'y revenir ici : on accuserait avec raison le *Grand Dictionnaire* de *distraction*.

Cependant donnons-en une qui l'emporte sur toutes les autres.

Nous ne pouvons parler des *distractions* sans que le souvenir d'Ampère s'offre naturellement à nous. Toujours absorbé par ses méditations, toujours à la recherche d'une solution nouvelle, il s'isolait si bien au milieu du bruit et du mouvement de Paris qu'il semblait complétement étranger à tout ce qui l'entourait; aussi ses *distractions* furent-elles nombreuses. En écrivant la biographie de ce célèbre philosophe et mathématicien, nous avons cité quelques-unes de ses *absences*. Nous l'avons montré tantôt prenant la caisse d'un fiacre pour un tableau et la couvrant d'*x*, de *plus*, de *moins;* tantôt essuyant avec son foulard les chiffres écrits sur le tableau de l'amphithéâtre et mettant soigneusement dans sa poche le torchon traditionnel. Toutes ces *distractions*, qui égayaient la jeunesse rieuse des écoles sans nuire en rien au respect que tous ressentaient pour l'éminent professeur, ne sont rien à côté de ce qu'il fit un soir de l'hiver 1836, quelques mois avant sa mort. En revenant de la Sorbonne à son appartement de la rue Saint-Marcel, il est assailli par une averse diluvienne. Mais son parapluie — un parapluie historique — a des proportions telles que pas une goutte d'eau ne mouille le savant : le parapluie attrape tout. Il arrive à sa porte, entre dans sa chambre où l'attend un bon feu. Le lit est prêt, les rideaux soigneusement écartés, la couverture repliée à demi. Que fait Ampère? Il couche soigneusement son parapluie ruisselant et va, lui, se planter sur son paillasson, où sa vieille domestique le réveille une heure après.

D'autres *distraits*, ce sont les têtes évaporées, les cerveaux faibles, les esprits peu cohérents, qui se font souvent une sorte de mérite de leur *distraction*, alors qu'ils devraient au contraire s'en excuser comme d'une infirmité. Le nombre de ces *distraits* est fort grand. Voici quelques traits qui les feront connaître :

Brancas était l'homme le plus *distrait* de la cour de Louis XIV; c'est assurément lui qui a servi de modèle à La Bruyère pour son portrait de Ménalque, dont nous allons donner les traits principaux : « Ménalque descend son escalier, ouvre sa porte pour sortir, il la referme : il s'aperçoit qu'il est en bonnet de nuit, et, venant à mieux s'examiner, il se trouve rasé à moitié; il voit que son épée est mise du côté droit, que ses bas sont rabattus sur ses talons et que sa chemise est par-dessus ses chausses. S'il marche dans les places, il se sent tout d'un coup rudement frappé à l'estomac; il ne soupçonne point ce que ce peut être, jusqu'à ce que, ouvrant les yeux et se réveillant, il se trouve ou devant un limon de charrette, ou derrière un long ais de menuiserie que porte un ouvrier sur ses épaules. Il entre à l'appartement, et passe sous un lustre où sa perruque s'accroche et demeure suspendue; tous les courtisans regardent et rient; Ménalque regarde et rit plus haut que les autres; il cherche des yeux dans toute l'assemblée où est celui qui montre ses oreilles et à qui il manque une perruque. Il descend du palais, et trouvant au bas du grand degré un carrosse, qu'il prend pour le sien, il se met dedans; le cocher touche et croit ramener son maître dans sa maison. Ménalque se jette hors de la portière, traverse la cour, monte l'escalier, parcourt l'antichambre, la chambre, le cabinet; tout lui est familier, rien ne lui est nouveau; il s'assied, il se repose, il est chez soi. Le maître arrive, celui-ci se lève pour le recevoir, il le traite fort civilement, le prie de s'asseoir, et croit faire les honneurs de sa chambre; il parle, il rêve, il reprend la parole; le maître de la maison s'ennuie et demeure étonné; Ménalque ne l'est pas moins et ne dit pas ce qu'il pense; il a affaire à un fâcheux, à un oisif, qui se retirera à la fin; il l'espère et prend patience; la nuit arrive qu'il est à peine détrompé. Une autre fois, il rend visite à une femme, et, se persuadant bientôt que c'est lui qui la reçoit, il s'établit dans son fauteuil et ne songe nullement à l'abandonner. Il trouve ensuite que cette dame fait ses visites longues, il attend à tout moment qu'elle se lève et le laisse en liberté; mais, comme cela tire à longueur, qu'il a faim et que la nuit est déjà avancée, il la prie à souper; elle rit, et si haut qu'elle le réveille. C'est lui encore qui entre dans une église, et prenant l'aveugle placé à la porte pour un pilier, et sa tasse pour le bénitier, y plonge la main, la porte à son front, lorsqu'il entend tout d'un coup le pilier qui parle et lui offre des oraisons. Il s'avance dans la nef, il croit voir un prie-Dieu, il se jette lourdement dessus; la machine plie, s'enfonce et fait des efforts pour crier; Ménalque est surpris de se voir à genoux sur les jambes d'un fort petit homme, appuyé sur son dos, les deux bras passés sur ses épaules, et ses mains jointes et étendues qui lui prennent le nez et lui ferment la bouche : il se retire confus et va s'agenouiller ailleurs. Il tire un livre pour faire sa prière, et c'est sa pantoufle qu'il a prise pour ses Heures et qu'il a mise dans sa poche avant que de sortir. Il n'est pas hors de l'église qu'un homme de livrée court après lui, le joint, lui demande en riant s'il n'a pas la pantoufle de Monseigneur. Ménalque montre la sienne, et lui dit : « Voilà toutes les pantoufles » que j'ai sur moi; » il se fouille néanmoins et tire celle de l'évêque de ***, qu'il vient de quitter, qu'il a trouvé malade auprès de son feu, et dont, avant de prendre congé de lui, il a ramassé la pantoufle comme un de ses gants qui était à terre. Il se trouve, par hasard, avec une jeune veuve, il lui parle de son défunt mari, lui demande comment il est mort; cette femme, à qui ce discours renouvelle ses douleurs, pleure, sanglote et ne laisse pas de reprendre tous les détails de la maladie de son époux, qu'elle conduit depuis la veille de sa fièvre qu'il se portait bien jusqu'à l'agonie. « Madame, lui demande Ménalque, » qui l'avait apparemment écoutée avec beau- » coup d'attention, n'aviez-vous que celui-là? » Il revient une fois de la campagne, ses laquais en livrée entreprennent de le voler et y réussissent, ils descendent de carrosse, lui portent un bout de flambeau sous la gorge, lui demandent la bourse et il la rend. Arrivé chez lui, il raconte son aventure à ses amis, qui ne manquent pas de l'interroger sur les circonstances, et il leur dit : « Demandez à » mes gens, ils y étaient. »

Brancas n'est pas le seul personnage de la cour à qui ses *distractions* aient fait une célébrité. « La grand'tante de lord Hondley, Mme de Gordon, dit la Princesse palatine dans ses *Mémoires*, a été longtemps dame d'atours. C'était une singulière personne, toujours plongée dans ses rêveries. Quand elle parlait à un homme, elle avait l'habitude de jouer avec les boutons de sa veste. Un jour, ayant à parler à un capitaine des gardes de feu Monsieur, appelé le chevalier Meuvron, qui était de fort grande taille, elle n'atteignit qu'à sa ceinture et commençait à la lui déboutonner. Celui-ci, tout saisi, recula et s'écria : « Madame, que me » voulez-vous? » Cela fit beaucoup rire dans la salle de Saint-Cloud. »

« Mme de Rohan, dit Tallemant, était une grande rêveuse. Un jour elle alla pour voir M. Deslandes, doyen du Parlement. Mme Desloges était avec elle, et, en attendant que le doyen revînt du palais, elle se mit à travailler et à rêver en travaillant. Elle s'imagina qu'elle était chez elle, et quand on vint lui dire que M. Deslandes arrivait : « Eh! vraiment, dit- » elle, il vient bien à propos. Eh! monsieur, » que je suis aise de vous voir! et quelle heure » est-il? Il faut, puisque vous voilà, que nous » dînions ensemble? — Madame, vous me faites » beaucoup d'honneur! » dit le bonhomme, qui aussitôt envoie chercher à la rôtisserie. Enfin, on sert; elle regarde sur la table : « Mais, mon ami, vous ferez méchante chère aujourd'hui. » Mme Desloges eut peur qu'elle ne continuât sur ce ton-là; elle la tira : « Eh! où » pensez-vous être? » lui dit-elle. Mme de Rohan revint à elle et lui dit en riant : « Vous » êtes une méchante femme de ne m'en avoir » pas avertie de meilleure heure. » Elle dit, pour s'en aller, qu'elle était conviée à dîner en ville. »

Maintenant, nous allons continuer par des anecdotes prises au hasard :

Anecdotes. L'abbé de Molière était très-*distrait* et avait de plus la vue fort basse. Un jour qu'il était sorti d'un salon, où il y avait nombreuse compagnie, pour satisfaire un besoin, on le vit rentrer tenant gravement sous le bras le couvercle qui fermait le trou de la lunette, à la place duquel il avait naturellement laissé son chapeau.

***

Nous trouvons dans les souvenirs de la marquise du Prat une anecdote assez plaisante relative à son beau-père, le marquis du Prat, qui était fort *distrait*. Il assistait au mariage de son cousin, le marquis de Nantouillet, et, pendant les longueurs du service religieux, il perdit si complétement de vue le motif de la réunion, qu'il finit par demander assez haut à ses voisins et avec le plus beau sang-froid : « Suivrons-nous le corps après la cérémonie? »

***

Un jour que le comédien Baron, sujet à des *distractions* fréquentes, était pressé par l'heure du spectacle, il monta dans une de ces petites voitures à bras, en usage à cette époque, pour se rendre à la Comédie. Mais, cette voiture n'avançant pas assez rapidement à son gré, il en sort et se met à la pousser par derrière. Il ne s'aperçut de son étourderie qu'aux éclats de rire de son conducteur.

***

Une dame se trouvait un jour dans une nombreuse société, où l'on racontait force historiettes plus ou moins légères. Son tour vint, et elle prit la parole : « Une dame, dit-elle, donne rendez-vous à son galant; comme ils étaient couchés ensemble, voilà qu'on heurte tout à coup à la porte. L'amoureux se jette dans un cabinet, et comme il faisait froid, il prit un drap pour se couvrir. Jamais, ajouta-t-elle, je ne fus si déferrée que quand je me vis sans draps. »

***

Voici une autre *distraction* qui est de la même famille. M. Joseph Bonnetête était drapier en gros rue aux Ours, et sa femme une des plus jolies drapières du quartier; c'était du reste l'opinion d'un jeune commis que le drapier s'était depuis quelque temps associé dans son commerce. M. Bonnetête devint père. On se rendit donc à la mairie, où l'acte fut dressé par l'officier municipal. Quand on en fut arrivé à ces mots : Père de l'enfant, Joseph Bonnetête, drapier rue aux Ours, celui-ci s'écria aussitôt : « Monsieur le maire, ajoutez *et compagnie;* c'est toujours comme cela à la maison. »

***

Un secrétaire du roi, fort *distrait*, dînait avec un maître des requêtes et sa sœur, jeune veuve qui vint à se trouver mal au milieu du repas. Le secrétaire, qui avait un peu étudié la médecine dans sa jeunesse, fit entendre qu'il regardait cet accident comme un signe de grossesse. « Non, monsieur, repartit vivement le maître des requêtes, ce ne peut être le mal que vous dites : il y a trois ans que ma sœur est veuve. — Je vous demande mille pardons, madame, reprit l'homme *distrait*, je croyais que vous étiez demoiselle. »

***

Un bon curé de campagne, monté sur sa jument, revenait tranquillement à son presbytère. Il aperçoit, chemin faisant, un mûrier chargé de très-belles mûres. Il fut tenté d'en manger, et, pour atteindre à l'arbre, il se plaça debout sur la selle. Ce mûrier était planté au milieu d'un buisson d'épines et de ronces. Le bon curé, admirant la tranquillité de sa jument : « Je serais dans un grand embarras, dit-il, si quelqu'un allait lui crier hé! » Ce mouvement de *distraction* lui coûta cher. Il avait prononcé ce mot si haut, que la jument partit, et voilà notre pauvre abbé dans le buisson. La servante, voyant arriver la jument sans son maître, fut fort effrayée, et s'imagina qu'il lui était arrivé quelque malheur. Accompagnée de plusieurs voisins, elle courut aussitôt à sa recherche, et on le trouva au milieu des épines, la soutane toute déchirée et la figure endommagée.

***

Un peintre célèbre, mais très-*distrait*, travaillait à l'une des fresques qui ornent la coupole de Saint-Paul de Londres. Tout entier aux préoccupations de son art, il oublie sa position, l'élévation où il se trouve, le petit espace où il est resserré, et il se recule de quelques pas pour mieux juger de l'effet de son œuvre. Déjà il atteint l'extrémité de l'échafaudage; encore un pas en arrière, et c'en est fait! il va se briser sur les dalles de la nef, à deux cents pieds au-dessous! Un maçon était là qui vit l'imminence du danger; mais que faire? appeler le peintre, l'avertir? Le peintre, absorbé par sa contemplation, ne l'eût pas entendu! Se précipiter vers lui pour le retenir? c'eût été réveiller un somnambule! Par une soudaine inspiration plus prompte que l'éclair, il saisit un pinceau et en barbouille la plus belle figure du chef-d'œuvre. L'artiste, furieux, s'élance sur lui : « Frappez, vous êtes sauvé! » dit le généreux ouvrier. Deux mots d'explication changèrent la fureur du peintre en une vive reconnaissance. Voilà, dira-t-on, la présence d'esprit en face de la *distraction*.

***

Le comte de Mathan, lieutenant-général des armées du roi, et lieutenant-colonel du régiment des gardes-françaises, était un grand homme maigre, sec, extrêmement froid à l'extérieur, quoique d'un naturel vif et emporté. Sujet à des *distractions* très-fréquentes, mais dont on ne s'apercevait jamais quand il était dans l'exercice de ses devoirs, il manqua une fois d'en être victime. Passant par le jardin du Palais-Royal, la tête baissée, entièrement livré à ses réflexions, et allant très-vite, il donna du front contre un arbre, avec une telle force que le sang jaillit aussitôt. Il continuait sa promenade, quand, s'imaginant qu'il avait blessé quelqu'un, il se retourne vivement et revient sur ses pas. Voyant un monsieur arrêté à quelque distance, et qui s'était sans doute apitoyé sur l'accident, il l'aborde et le prie de vouloir bien lui pardonner son étourderie. On eut beaucoup de peine à lui persuader que c'était lui-même qui s'était blessé en heurtant du front contre un arbre. Ce n'est pas le Pirée, c'est un marronier qu'il avait pris pour un homme.

***

L'abbé Terrasson, dont les *distractions* sont restées célèbres, vivait chez un avocat, son parent, et occupait une chambre au troisième étage. Quand il sortait le matin, il descendait presque complétement habillé; il ne lui manquait que sa perruque et ses souliers, qu'il trouvait toujours tout préparés dans une salle basse, où il déposait un énorme bonnet rouge et des pantoufles de même couleur, qu'il reprenait le soir. Un jour, après avoir fait sa toilette à l'ordinaire, il descendit pour sortir; mais sa tête se trouva tellement occupée d'Homère, qu'il traduisait alors, que le bon abbé passa devant la salle sans songer à y entrer pour prendre sa perruque et ses souliers. Il alla donc de la rue Serpente, où il demeurait, jusque vers le pont Saint-Michel, avec ses pantoufles et son fameux bonnet rouge. Il est aisé de concevoir que les passants se mirent à rire en voyant un prêtre ainsi affublé. L'abbé Terrasson ne s'en apercevait pas. A la fin, une vieille femme l'ayant averti de sa mascarade, il l'en remercia, revint chercher ce qui manquait à son ajustement, et dit en rentrant chez son parent l'avocat : « Ma foi, mes amis, je viens de donner à la populace un petit amusement qui ne lui a rien coûté, ni à moi non plus. »

***

On sait que Racine, le plus grand de nos poëtes, mourut à la suite d'une disgrâce encourue de la part de Louis XIV, et à laquelle on donne deux raisons. Racine, qui venait d'être nommé gentilhomme de la chambre, avait écrit au roi, à l'instigation de Mme de Maintenon, un mémoire sur les misères publiques. Le grand roi fut offensé de ce qu'il considérait comme une liberté grande, et refusa de recevoir le poëte.

Voici qui offre plus de probabilité. Un jour que Racine se trouvait dans le salon de Mme de Maintenon, le roi entra, et la conversation tomba sur les théâtres de Paris. On parla d'abord de l'opéra, et, quand ce sujet fut épuisé, on en vint à la comédie. Le roi critiqua fort les pièces qu'il avait vu jouer, et s'apitoya sur les acteurs qui étaient obligés de remplir les rôles; puis s'adressant directement à Racine : « Pourquoi donc, s'écria-t-il, la comédie est-elle si fort tombée de ce qu'on l'a vue autrefois? » Racine chercha d'abord quelques raisons, il hésita, puis termina en disant que c'était à l'influence malsaine de ce malheureux Scarron, que les auteurs s'étaient mis à composer des pièces qui rebutaient tout le monde. A ce mot, la pauvre veuve rougit, non pas de la réputation que Racine avait attaquée, mais d'entendre prononcer le nom de Scarron devant le successeur. Le roi s'embarrassa; le silence qui se fit tout à coup réveilla le malheureux poëte, qui sentit le puits dans lequel sa funeste *distraction* venait de le précipiter. Il se passa quelques moments sans que personne levât les yeux ni ouvrît la bouche; à la fin, le roi dit qu'il allait travailler et renvoya Racine. Le poëte sortit éperdu et alla conter sa sottise à un ami intime. Elle fut telle que personne ne put la raccommoder. Depuis lors, ni le roi ni Mme de Maintenon ne parlèrent à Racine, ni même le regardèrent. Le chagrin profond qu'il en ressentit, joint à une maladie qu'il avait déjà, le fit tomber en langueur et il ne vécut pas deux ans depuis.

***

Lucas à pied menait à son village
Six ânes qu'à la foire il venait d'acheter.
Quand il eut bien marché, fatigué du voyage,
Sur l'un des animaux il crut devoir monter,
Mais quelle fut sa surprise et sa peine,
De voir devant ses yeux cinq baudets seulement!